



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 24 FEVRIER 2005**

L'an deux mille cinq, le vingt quatre Février (24) à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap Sizun, se sont réunis dans la salle polyvalente de confort Meilars sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 17 Mars 2005.

**Etaient Présents :**

**AUDIERNE :** COATMEUR Jean-Paul, COLLOC'H Joëlle; INGOUF Marie-France ; LE MOIGNE Paule

**BEUZEC-CAP-SIZUN :** LE BRAS Jean-Pierre, LE BRUN Jean-Yves;

**CLEDEN-CAP-SIZUN :** BLOCH Annie ; PLOUHINEC Marie-Christine;

**CONFORT-MEILARS :** GUEGUEN Paul, LE BIHAN Jean-Pierre;

**ESQUIBIEN :** LE PAPE Roger, VELLY Jacques, RIVIER Maryvonne;

**GOULIEN :** GOARDON Henri, GORAGUER Laurent;

**MAHALON :** LE GALL Bernard, LE BIHAN André, KEROUEDAN Jean-Michel;

**PLOGOFF :** VICHON Jean, CARVAL Jean Guillaume;

**PLOUHINEC :** HAMON Jean-Claude, GLOAGUEN Jean-François, GOURRET Marcel, GUILLOU Jean-François, COLIN Jacques;

**PONT-CROIX :** ANSQUER Gilbert, LE DU Daniel;

**PRIMELIN :** DONNART Alain, MARCHAND Pierre;

**Absents Excusés :**

**BEUZEC-CAP-SIZUN :** PICHON Jean;

**CLEDEN-CAP-SIZUN :** KERSAUDY Nadine;

**CONFORT-MEILARS :** TYMEN Jean-Jacques;

**GOULIEN :** ROZEC Yves avait donné procuration à GOARDON Henri;

**PLOGOFF :** POULHAZAN Jean avait donné procuration à VICHON Jean ;

**PONT CROIX :** MOAN Henri avait donné procuration à ANSQUER Gilbert ;

**PLOUHINEC :** DUVAL Marie-Pierre avait donné procuration à HAMON Jean-Claude;

**PRIMELIN :** DONNART Alain avait donné procuration à MARCHAND Pierre;

**Assistaient également à la séance :**

*M. CUEFF Stéphane : Secrétaire Général, M. ROLLAND Michel : Secrétaire.*

**Nombre de Membres en Exercice : 36**

**Nombre de Présents : 29**

**Nombre d'Absents : 3**

**Nombre de Procuration : 4**

**Nombre de Votants : 33**

M. Paul GUEGUEN accueille l'assemblée et lui souhaite un débat serein et constructif.

M. LE GALL demande si des observations sont à formuler sur le précédent compte rendu.

Aucune observation n'étant formulée, M. LE GALL aborde les questions à l'ordre du jour.

La première question concerne le DOB (débat d'orientation budgétaire). Les débats ne donnent pas lieu à compte rendu.

A l'issue du DOB, M. Bernard LE GALL présente une série de questions qui engagent également fortement le territoire.

- **Désenclavement du Cap Sizun.**

Le Président rappelle que le développement du Cap Sizun constitue une préoccupation majeure de la Communauté de Communes. Ce développement ne va pas sans le désenclavement routier du territoire.

Or, si l'ouverture en 2007 du contournement Nord-ouest de Quimper donne de vrais signes d'espoir cet aménagement n'aura pas les effets escomptés s'il ne s'accompagne pas d'une modernisation du réseau routier départemental entre cet axe et le Cap Sizun.

C'est pourquoi Bernard LE GALL propose que la Communauté de Communes demande au Conseil Général du Finistère d'engager le plus tôt possible :

- La rectification et l'amélioration du CD 43 entre le lieu-dit « La Carrière » en Poullan-sur-Mer et le lieu-dit « Le Moulin » au Juch,
- La rectification et la création de zones de dépassement entre Kerandoaré en Plogastel-Saint Germain et Landudec,
- L'amélioration significative de la signalétique du Cap Sizun.

L'ensemble des élus présents partage ce point de vue et plusieurs illustrent ce véritable besoin par des faits avérés comme le dynamisme du commerce local révélé par l'ODESCA ou encore l'augmentation des effectifs scolaires qui nécessitera des déplacements futurs.

Plusieurs maires expriment également à cette occasion, leur déception sur cette question vis à vis de l'intervention des services du Conseil général devant le bureau élargi en décembre 2004.

A l'issue de ces débats la motion est approuvée à l'unanimité.

- **Piscine Intercommunale : Approche sur le mode de gestion.**

Le Président expose que cette question importante peut aujourd'hui faire l'objet d'une première approche compte tenu des aspects très complexes qui y sont contenus.

Il lui semble que si l'orientation qui prévalait jusqu'à présent est celle d'une gestion privée de l'équipement, il faut distinguer très précisément les différentes activités qui coexistent dans l'équipement comme par exemple l'activité commerciale et celle de la maintenance technique des installations.

Sur cette question, la Société Cap Urbain, qui accompagne la collectivité dans ses choix techniques, considère que les deux activités doivent être dissociées.

M. Jean Claude HAMON souhaite que l'initiative privée assume ses risques et propose d'organiser un transfert progressif de la propriété de l'équipement à son gestionnaire privé. Une sorte de « Crédit Bail » qui permettrait de limiter les risques et le déficit d'exploitation.

Mme Marie France INGOUF souhaite que soit rappelée la mission de service public de l'équipement notamment vis des scolaires qui doivent compter parmi les premiers bénéficiaires des installations.

M. Bernard LE GALL déclare préférer parler de coût de fonctionnement d'un service public que de déficit.

M. LE GALL propose au conseil communautaire d'orienter les démarches vers une gestion privée de l'équipement en recherchant celle qui permettra le mieux de conserver un contrôle de l'activité tant en terme d'accès que de bon fonctionnement des installations techniques.

Le Conseil communautaire valide cette orientation.

- **Orientations du SITOM sur le transfert des ordures ménagères.**

Le Président rappelle que la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Confort-Meilars, exploitée par le SITOM, au 28 décembre 2005 nécessite le transfert des ordures ménagères des 3 Communautés de Communes adhérentes vers un autre site de traitement.

Le SITOM a confié au cabinet ANTEA une étude comparative sur la création d'une station de transit unique à Confort-Meilars ou la création de 3 stations de transit (une par Communauté de Communes).

Le SITOM sollicite l'avis de la Communauté de Communes pour poursuivre une réflexion sur ce dossier

M. LE GALL sollicite donc l'avis de l'assemblée et propose aux délégués au sein du SITOM de relayer cette position.

En premier, M. Bernard LE GALL souhaite connaître l'avis de la commune d'accueil et demande à M. GUEGUEN de s'exprimer.

M. GUEGUEN introduit son exposé par un bref rappel de l'historique et attire l'attention sur le fait qu'il s'agit pour la municipalité de Confort Meilars d'un dossier lourd sur lequel elle travaille depuis longtemps.

S'il a la certitude que l'usine fermera au 28 décembre 2005, M. Paul GUEGUEN souhaite rappeler la réunion du SITOM d'octobre 2004, réunion au cours de laquelle il avait été décidé de réaliser une étude pour un site central, sans référence au site de Confort Meilars.

Si M. GUEGUEN admet l'idée qu'un centre unique coûtera bien sur moins cher que trois centres, il considère que hormis Confort Meilars aucune étude sérieuse n'a été menée pour rechercher un autre site de transfert.

Aujourd'hui, face aux décisions du SITOM il demande que :

- La création d'un centre de transfert soit soumise à la procédure de l'enquête publique
- Les règles d'urbanisme et d'autorisation soient scrupuleusement respectées tant en ce qui concerne la démolition de l'usine que la construction d'un centre de transfert.

Il ajoute que le Conseil municipal de Confort Meilars sera invité à se prononcer dans le cadre de cette enquête publique et enfin que si le site de Confort est retenu, il demandera des compensations pour sa commune.

M. Bernard LE GALL rend compte d'une réunion qui s'est tenue en préfecture le matin même de la séance. Il s'agissait de tracer les orientations cornouaillaises en matière de traitement des déchets.

Il ressort de ces débats qu'au premier janvier 2006, aucune installation ne pourra fonctionner et que par ce fait l'ensemble des déchets du territoire sera enfoui à Laval. Il ajoute que paradoxalement, ce n'est pas une mauvaise nouvelle pour le contribuable.

Mme Marie Pierre DUVAL dénonce l'absurdité du système.

M. Paul GUEGUEN rappelle à cette occasion les coûts élevés de mises aux normes de l'installation de Briec (10 Millions d'Euros)

Plusieurs élus considèrent qu'il s'agit d'un argument favorable pour négocier une adhésion au SIDEPAQ qui aura besoin des gisements de l'Ouest Cornouaille pour amortir le coût des travaux.

Le débat se recentre sur la question posée par le SITOM : un ou trois sites de transfert ?.

M. Daniel LE DU rappelle les débats de la commission environnement, en soulignant que la question posée par le SITOM aux communautés de communes, sous le couvert de l'urgence, élude celle de la position du SIDEPAQ qui semble aujourd'hui totalement absent du débat.

M. LE GALL partage ce point de vue et rappelle que les représentants du SIDEPAQ étaient absents de la réunion à la Préfecture. Or il lui paraît également que l'avis de la structure avec qui fusionnera tôt ou tard le SITOM est primordiale.

Qui gèrera la future station de transfert ?. Qui prendra en charge le coût de la réhabilitation du site de l'usine ?. Quel outil vaudra ou pourra gérer la nouvelle structure ?.

Sur ce dernier point, il semble entendu dans l'étude Antéa que le centre de transfert sera aussi un centre de stockage pour faire face aux pics saisonniers.

Cette position ne paraît pas non plus pertinente comme le souligne M. Jean Claude HAMON. Il semble plus cohérent de stocker à proximité de la future unité d'incinération pour sa bonne gestion.

M. LE GALL souligne par exemple que la station de transfert de Crozon n'est pas une station de stockage.

En synthèse de ces débats, le Président propose au conseil communautaire de retenir les orientations suivantes :

- avis favorable à la création d'un centre de transfert unique assorti des préconisations suivantes :
  - 1) Le respect des procédures : la réhabilitation du site d'incinération après la cessation d'activité, la demande d'autorisation d'exploiter un centre de transfert au titre des installations classées.
  - 2) Le stockage des ordures ménagères à proximité de la future unité d'incinération.

Cette orientation est validée par le Conseil Communautaire. Aucun avis contraire.

A l'issue de ces questions, M. CUEFF présente une série de questions diverses toutes approuvées à l'unanimité. :

- Avenant marchés déchetterie

Compte tenu des variations importantes enregistrées au cours des derniers mois sur le marché de l'acier, compte tenu également des prix constatés dans les marchés récemment conclus par d'autres collectivités, il a été décidé de renégocier le prix d'achat à la tonne de la ferraille. Ce marché a été conclu avec la société Le Donge. Le prix d'achat est porté à 60 € (au lieu de 38, 26 €). Un avenant au marché est donc nécessaire.

- Transfert des personnels, droits, obligations, conventions, biens meubles et immeubles, de la Communauté de Communes au CIAS pour l'exercice de ses compétences.

A la suite de la création du CIAS il y a lieu d'organiser le transfert :

- des personnels
- des droits, obligations, conventions auxquels la Communauté de Communes a pu souscrire dans le cadre des compétences transférées au CIAS.
- des biens meubles ou immeubles propriétés de la Communauté de communes et également affectés aux compétences

Il est proposé au Conseil Communautaire de donner délégation au Président pour organiser l'ensemble de ces démarches.

- Additif au Bordereau de prix du STC

Compte tenu de la variété des prestations rendues il y a lieu de compléter le bordereau des prix par de nouvelles rubriques.

- Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs (SM Pointe du Raz, Centre nautique du Cap-Sizun).

Après appel à candidature :

- M. Ronan CAM (Cléden Cap Sizun) est désigné au SM de la Pointe du Raz en remplacement de Mme Marie Anne BOIN.
- Un élu de Plogoff est proposé au Club nautique du Cap Sizun en remplacement de M. Roger LE PAPE qui devient délégué de la Commune d'Esquibien.

Avant de clore la séance, M. Jean Claude HAMON demande la parole pour remercier l'ensemble des municipalités du Cap-Sizun qui ont été solidaires du combat contre la fermeture programmée du lycée Jean Moulin.

Le Président clôt la séance.